



Délibération n° 75 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, Mme Isabelle BARDIN, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Autorisations de programmes et crédits de paiement – Modification – Adoption.

Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de travaux à caractère pluriannuel, le Code général des collectivités territoriales (article L.2311-3 et R.2311-9) permet la mise en place d'une gestion des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) en dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

La procédure d'autorisation de programme et crédits de paiement est un mode de gestion et de planification du financement pluriannuel d'un équipement ou d'un grand projet communal.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et incluent l'actualisation prévisionnelle des prix.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 75-2014

**Objet : Finances – Autorisations de programme et crédits de paiement –
Modification – Adoption.**

Elles définissent l'évaluation financière globale du projet et permettent une gestion des dépenses sur plusieurs exercices à travers un échéancier de crédits de paiement représentant la répartition des dépenses prévisionnelles.

Les montants ci-dessous sont exprimés en TTC.

Il convient de recourir à cette technique pour les opérations suivantes :

- **Modification d'autorisations de programme et crédits de paiement votées dans le cadre du BP 2014**

AP - Travaux route de Saussan séquence 2 phase 2						
Montant		Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Reste à financer – Répartition par exercice		
Initial	Révisé			2014	2015	2016
2 742 928,12	2 749 734,12	707 928,12	862 876	862 876	617 057	561 873

AP - Réalisation d'un centre multi-activités				
Montant		Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Reste à financer (au-delà de l'exercice 2014)
Initial	Révisé			
102 592,88	1 497 114,62	1 497 114,62	0,00	0,00

AP - Programme de voirie et de réseaux divers de la PVR du Devès				
Montant		Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Reste à financer (au-delà de l'exercice 2014)
Initial	Révisé			
82 561,14	576 234,24	576 234,24	0,00	0,00

AP - Révision générale du PLU				
Montant		Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2014	Reste à financer (au-delà de l'exercice 2014)
Initial	Révisé			
63 790,12	65 005,69	63 790,12	3 938,50	0,00

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 14 avril 2014.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 75-2014

**Objet : Finances – Autorisations de programme et crédits de paiement –
Modification – Adoption.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la modification du montant des autorisations de programme telles que détaillées ci-dessus ;
- retiens comme échéancier des crédits de paiement les tableaux susmentionnés ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 2 (Clara GIMENEZ et Pierre VIALLET)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN